

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE MARNE

COMMUNE DE
CONDES

Date de convocation

30 Juin 2015

Date d'affichage

11 Juillet 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

REF : 25/2015

Objet :

Approbation PLU

*Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée en
Préfecture de Chaumont au
Titre du contrôle de la légalité
Et qu'elle a été notifiée aux
Intéressés*

Le Maire



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le - 9 JUL. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONDES**

L'an deux mil quinze

Le huit juillet

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de *Monsieur Joël CLÉMENT*

Etaient présents : CLÉMENT Joël, GOUJET Joël, DELAGE Yves, BERTHELMOT Valérie, ROLLAND Éric, FRANZ Joël, ANTÉMI Raniéri, MONERON Philippe

Membres excusés : GATILLON Élise, REINICHE Claude

Madame Valérie BERTHELMOT a été élue secrétaire.

Vu la délibération en date du 3 novembre 2010 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de concertation en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 8 juin 2011 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2014 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2014 relative à la proposition de périmètre de protection modifié d'un monument historique,

Vu l'arrêté du maire en date du 12 février 2015 soumettant à enquête publique conjointe le projet de PLU arrêté par le conseil municipal comprenant les avis des personnes publiques associées et la proposition de périmètre de protection modifié d'un monument historique,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2015 modifiant le projet de Plan Local d'Urbanisme après enquête publique,

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ♦ décide d'approuver le PLU, tel qu'il est annexé à la présente,
- ♦ décide de donner son accord sur la proposition de périmètre de protection modifié d'un monument historique, annexée au PLU,

♦ indique que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.
Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

♦ indique que la présente délibération sera exécutoire :

dans les communes couvertes par un SCoT approuvé

- à compter de sa réception en préfecture après accomplissement des mesures de publicité

dans les communes non couvertes par un SCoT approuvé

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
- après accomplissement des mesures de publicité.